

Perspectives

N°24/009 – 18 janvier 2024

ITALIE – *It's a « MES »*

Le Parlement italien a rejeté en décembre la ratification de la réforme du Mécanisme européen de stabilité, devenant ainsi le seul pays à ne pas avoir donné son aval.

Alors qu'il devait entrer en vigueur en janvier 2024, le rejet par le Parlement italien de la ratification de la réforme du MES constitue un coup d'arrêt à l'ensemble du processus européen.

Mis en place en 2012 par un traité inter-gouvernemental, le MES est un outil de gestion de crise visant à assurer la stabilité financière de la zone euro. La réforme, sur laquelle le Parlement italien devait donner son accord, comprenait certains amendements permettant d'étendre les tâches assignées au mécanisme. Outre le rôle de prêteur en dernier ressort en cas de difficulté de financement d'un État (prêts de précaution et lignes de crédit), elle autorise le MES à fournir un filet de sécurité de 69 milliards d'euros au Fonds de résolution unique, dans le cadre de la gestion d'une crise bancaire.

L'opposition de l'Italie au Mécanisme européen de stabilité ne date pas d'hier. Le sujet continue de cristalliser les tensions au sein de la classe politique, aussi bien à droite qu'à gauche de l'échiquier. Le vote du Parlement souligne les lignes de fracture autour de la question. Parmi les 184 votes contre, les députés de la Ligue, une partie de *Fratelli d'Italia*, mais également le Mouvement 5 étoiles constituent le gros du contingent. Cette décision du Parlement fait suite à un avis émis par la commission du budget de la Chambre des députés, dans lequel le rejet du dispositif est motivé par le manque de transparence concernant le contrôle du Parlement. En ce sens, le projet de loi pâtit du manque de mécanismes adéquats pour assurer l'implication du Parlement dans la procédure de demande d'activation du mécanisme. L'opposition craint qu'en cas d'activation du MES, dont l'Italie est le troisième plus gros contributeur, le pays devra avancer 111 milliards d'euros, somme sur lequel il est engagé par le traité, sans l'aval des chambres. Cette disposition existait déjà avant la réforme et semble mise en avant pour contrer le texte actuel. Le deuxième argument souvent cité par les opposants au texte concerne le financement du Fonds de résolution unique. Ces derniers estiment que le système bancaire est maintenant solide et que les pays européens devraient se concentrer davantage sur le renforcement de l'union bancaire en allant plus loin dans l'unification de la garantie des dépôts. D'autant que dans le contexte actuel de négociation européenne, le MES n'est pas le seul dossier sur la table, puisque ce vote intervenait de manière concomitante avec les négociations concernant la réforme du Pacte de stabilité et croissance. Le fait est qu'actuellement, ce sont davantage les banques allemandes qui sont scrutées pour leur faiblesse, poussant une partie de la Ligue à avancer le fait que les Italiens, ayant déjà effectué leur travail d'assainissement bancaire, n'ont pas à payer en cas de crise en Allemagne.

Enfin, le dernier point, bien que peu présent dans les débats actuels, concerne la perte de souveraineté. En effet, pour les opposants au MES, étant donné la nature du Mécanisme européen de stabilité basé sur une organisation intergouvernementale et au regard des règles et des conditions d'accès au financement, l'une des craintes les plus importantes est une ingérence des créanciers concessionnels.

✓ **Notre opinion** – Avant même de présenter la réforme du MES devant le Parlement, la tâche s'annonçait déjà compliquée pour le gouvernement Meloni, au regard des oppositions de principe d'une partie de sa majorité. Si les raisons des inquiétudes avancées par les opposants en Italie peuvent être réfutées, il est difficile de transformer une identité politique, surtout à l'approche d'une échéance électorale. Or, c'est bien le cas de la Ligue qui se définit en opposition au MES. La stratégie du gouvernement était donc de remettre les clés de la ratification aux mains du Parlement et d'en faire un problème législatif, plutôt que lié à l'exécutif. Cette solution politique laisse néanmoins l'avenir du dispositif en suspens et fragilise la position de l'Italie par rapport à ses partenaires européens.

Article publié le 12 janvier 2024 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
16/01/2024	Royaume-Uni – Scénario 2024-2025 : une reprise fragile plus tard cette année	Royaume-Uni
15/01/2024	France – Nette hausse des défaillances d'entreprises en 2023, faut-il s'inquiéter ?	France
12/01/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
10/01/2024	Vidéo – Point économique de l'année 2023 et perspectives 2024 avec Isabelle Job-Bazille	Monde
29/12/2023	Égypte – Des menaces sur ses quatre principales rentes	Moyen-Orient – Afr. du Nord
27/12/2023	Royaume-Uni – L'inflation surprend de nouveau à la baisse	Royaume-Uni
22/12/2023	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
22/12/2023	Monde – Scénario macro-économique 2024-2025 : Fluctuat nec mergitur	Monde, scénario
21/12/2023	Chine – Les temps difficiles	Chine
21/12/2023	France – L'Insee revoit sa copie, moins d'inflation mais aussi moins de croissance pour 2023	France
21/12/2023	Parole de banques centrales – La Bank of England reste prudente et continue de voir des risques haussiers sur l'inflation	Royaume-Uni
20/12/2023	Parole de banques centrales – BCE : un pas de plus vers une double normalisation	Zone euro

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Fabienne Pesty

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.